



Fonds pour l'environnement mondial

FEM

Résumé du document GEF/C.35/10

Solutions envisageables pour renforcer l'aide financière à l'appui de certaines plateformes-cadres de FEM-4

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document intitulé *Solutions envisageables pour le renforcement de l'aide financière à l'appui de certains programmes de FEM-4* (GEF/C.35/10), le Conseil juge la **solution C – mise en place d'un nouveau fonds fiduciaire à l'appui des trois plateformes-cadres approuvées par le Conseil, à exploiter par le FEM pour la période restant à courir de FEM-4** – la plus économique et la plus viable pour renforcer l'aide financière à l'appui de ces trois programmes de FEM-4. Ce nouveau fonds fiduciaire sera soumis à une clause de caducité automatique, qui prendra effet à l'approbation du dernier projet de ces trois programmes. Le Conseil charge le Secrétariat du FEM (et prie l'Administrateur) de prendre les dispositions voulues pour concrétiser la solution C et demande que le point soit fait à ce sujet à sa réunion de novembre 2009.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. En novembre 2008, le Conseil du FEM a examiné le document directif intitulé *Fonds fiduciaire du FEM à l'appui des plateformes-cadres* (GEF/C.34/7), qui cherchait à établir un fonds fiduciaire destiné à recueillir les contributions additionnelles des donateurs à l'appui de plateformes-cadres bien précises financées par le FEM. Le Conseil a chargé le Secrétariat d'élaborer un document révisé, examinant des solutions possibles autres que la création d'un fonds fiduciaire, et de transmettre pour décision par courrier une proposition visant à satisfaire les besoins en cofinancements des plateformes-cadres, en février 2009. Après réception des avis des membres du Conseil, il a été décidé de réviser à nouveau le document pour tenir compte de ces avis et de présenter au Conseil, à sa réunion de juin, la version révisée intitulée *Solutions envisageables pour le renforcement de l'aide financière à l'appui de certains programmes de FEM-4* (GEF/C.35/10).

2. Lever des ressources additionnelles à l'appui des programmes du FEM constitue un objectif central et stratégique de l'institution, surtout en ce qui concerne les programmes auxquels participent des pays qui manquent de capacités et qui, en général, bénéficient difficilement de cofinancements de diverses sources pour des projets. Le Conseil est prié d'examiner le présent document du point de vue d'une solution à court terme pour financer ces programmes approuvés pendant FEM-4, notamment l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir

viable (PAS), le Programme stratégique pour la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo (CBSP) et le Programme stratégique pour l’Afrique de l’Ouest (SPWA). Ces trois programmes ont pour chefs de file la Banque mondiale et/ou l’ONUDI.

3. La nécessité de rechercher des formules possibles pour renforcer l’aide financière à l’appui de certains programmes de FEM-4 tient aux difficultés suivantes :

- Les besoins en cofinancements de certains programmes n’ont pas été satisfaits, et il n’existe actuellement aucune solution possible pour fournir des cofinancements à l’appui des programmes du FEM à l’échelle des plateformes-cadres, en dépit de l’existence à l’échelle des Entités d’exécution du mécanisme permettant de recueillir des cofinancements au niveau des projets. S’agissant précisément de FEM-4, les trois programmes suivants¹ ayant pour chefs de file la Banque mondiale et/ou l’ONUDI se heurtent à ces difficultés : PAS, CBSP et SPWA ; et
- Les coûts encourus pour entreprendre le travail essentiel à la conception et à l’obtention de résultats concluants à l’échelle des plateformes-cadres ne sont pas actuellement pleinement remboursés à l’Entité d’exécution chef de file ou au Secrétariat.

4. Le document examine les trois solutions possibles suivantes :

- a) le maintien du statu quo,
- b) la mise en place d’un fonds fiduciaire rattaché à chaque programme par l’Entité d’exécution du FEM chef de file du programme concerné,
- c) la mise en place d’un nouveau fonds fiduciaire à l’appui des trois programmes retenus, à exploiter par le FEM pour la période restant à courir de FEM-4.

5 Chacune de ces solutions est décrite sous l’angle des aspects suivants : principales caractéristiques, mesure dans laquelle la solution facilitera la mise en œuvre efficace des plateformes-cadres, formules possibles de recouvrement des coûts encourus par le Secrétariat et la/les Entité(s) d’exécution chef(s) de file des programmes du FEM, et coûts associés à la matérialisation de la solution.

¹ Chacun de ces programmes est mis en œuvre par le biais d’un certain nombre de projets de petite envergure, dont le montant des cofinancements requis est de l’ordre de 300 000 à 800 000 dollars. Certains donateurs se sont montrés intéressés par la fourniture de ressources additionnelles spécialement réservées à un ou plusieurs de ces programmes.